

12. HABITER LE CENTRE-BOURG - catégorie : habitat & services



Cette fiche est liée
aux fiches actions :
- investir l'ancienne grange



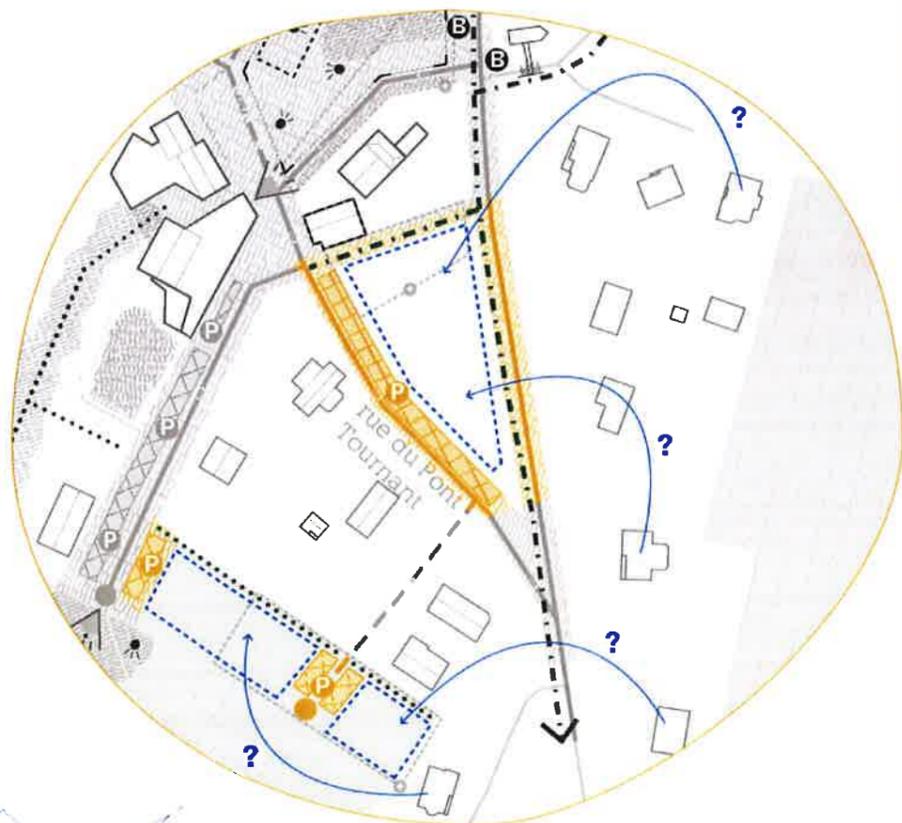
À mener à :
- moyen terme
- long terme



Intégré au marché «habitat
et services»
MOA : commune Sanchev
et opérateur / bailleur
social
Partenaires : CAUE88



Complexité :
- fort



Habiter en centre-bourg participe du dynamisme de celui-ci, générant passages et flux. Plusieurs besoins et manques ont été révélés lors des études de programmation urbaine : notamment ceux de logements adaptés au vieillissement. Les personnes âgées ont des difficultés à rester vivre à Sanchev : grands logements difficiles à entretenir, terrains importants, manque de services et commerces de proximité, mauvaise desserte des transports en commun...

Il est donc formulé l'hypothèse que la création de nouveaux logements en centre-bourg puisse répondre à ces besoins : de petits logements qualitatifs et accessibles. Pour confirmer cette hypothèse plusieurs études préalables sont nécessaires.

Les actions à mener pour y arriver :

→ **Modification parcellaire et étude de programmation**

→ **Réalisation d'une opération de logements (foncier place An 2000)**

→ **Réalisation d'une opération de logement (foncier second rideau)**

→ **Montage d'une opération pilote pour la sobriété foncière**



Les logements prennent place en partie dans un bâtiment réhabilité, qui s'implante en limite de voirie pour offrir un linéaire de façade. Sur les arrières, les espaces sont plus intimes, permettant de développer des jardins individuels. Enfin, l'opération s'insère dans un tissu patrimonial en conservant des murs en pierre pour délimiter la parcelle.



Les nouveaux logements s'implantent avec respect des maisons existantes et proposent une matérialité contemporaine.



Implantation de logements au droit du grand paysage : transition douce et paysagère et perspectives visuelles.

Les stationnements sont gérés par des haies plantées. Le traitement du sol est différencié pour qu'il ne soit pas perméable partout.



13. INVESTIR L'ANCIENNE GRANGE - catégorie : habitat & services



Cette fiche est liée
aux fiches actions :
- habiter le centre-bourg



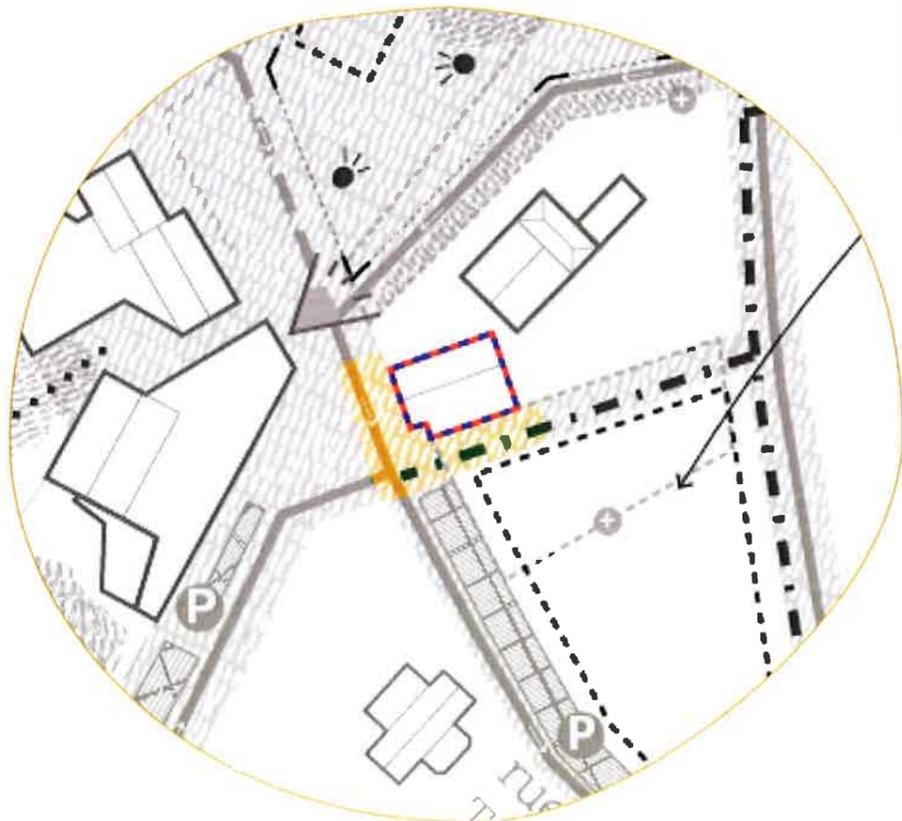
À mener à :
- moyen terme
- long terme



Intégré au marché «habitat
et services»
MOA : commune Sanchev
et opérateur / bailleur
social
Partenaires : CAUE88



Complexité :
- faible
- moyen
- fort



La grange est identifiée comme un patrimoine du centre-bourg, participant d'une composition architecturale globale et donnant une identité rurale. Il est donc préconisé de la conserver si l'état du bâti le permet. Des travaux de mise en sécurité sont la première étape pour la transformation future de la grange.

Les actions à mener pour y arriver :

→ **Rachat et travaux de mise en sécurité**

→ **Étude de programmation**

→ **Rénovation / reconstruction et implantation du programme défini**



Les logements s'implantent dans un bâti existant et permette une mise en valeur du patrimoine. Les matériaux utilisés sont écologiques et ambitieux : menuiseries bois, isolant bio-sourcé...